

# PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023 - 19 H

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Buttieu Philippe	<b>Présent</b>	Lancelin Aurélien	<b>Absent</b>
Chardon Francis	<b>Présent</b>	Lucas Nathalie	<b>Présente</b>
Dauron Régis	<b>Présent</b>	Nédélec Frédéric	<b>Présent</b>
Druais Joël	<b>Présent</b>	Perche Francis	<b>Présent</b>
Fay Marie Claude	<b>Pouvoir Mme Garnier</b>	Savoire Emmanuel	<b>Présent</b>
Garnier Annette	<b>Présente</b>		

**Secrétaire de séance** : Monsieur DAURON Régis

## **Ordre du jour :**

1. Désignation référent GEMAPI (anciennement SIERAVL)
2. Modification des statuts syndicat mixte du pays vendômois
3. Service en commun de renfort administratif - CATV
4. Passage du Tour du Loir et Cher 14 avril 2023 (Etape 3 Fréteval Vendôme)
5. Débat d'orientation budgétaire (vote des demandes de subventions 2023, vote des taux, prévisions investissement 2023, etc...)
6. Projets 2024
7. Questions diverses

### **1) Décision référent GEMAPI (anciennement SIERAVL)**

M. Savoire Emmanuel est désigné élu référent en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Il sera l'interlocuteur privilégié de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois.

### **2) Modification des statuts syndicat mixte du pays vendômois**

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois en date du 19 décembre 2022 portant modification de l'article 7 de ses statuts,

CONSIDERANT que la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois comporte 1 élément : modification de l'article 7 « Fonctionnement » permettant, d'une part, le recours à la visioconférence pour la tenue des réunions, modifiant, d'autre part, la détermination du quorum en tenant compte des membres représentés : ajout du paragraphe « *Le ou la président(e) du Syndicat mixte peut décider que la réunion se tiendra partiellement ou entièrement par visioconférence.*

*Toutefois, la tenue en visioconférence des séances ne pourra pas être utilisée pour :*

- *l'élection du président et du bureau ;*
- *l'élection ou la désignation des délégués aux divers organismes extérieurs.*

*En cas de recours à la visioconférence, le principe reste celui du scrutin public et en cas de demande de vote secret, le point en cause sera reporté à une séance ultérieure qui se tiendra en un seul lieu.*

*Le Comité Syndical peut délibérer valablement si le quorum correspondant à la majorité de ses membres en exercice présents ou représentés est atteint.*

*En cas de recours à la visioconférence, le quorum est apprécié en fonction de la présence des conseillers en présentiel et en distanciel. »*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

### **3) Service en commun de renfort administratif – CATV**

La commune doit répondre à un sondage reçu de la CATV pour la mise en place d'un service commun de renfort administratif.

La personne aura pour mission le remplacement d'urgence, le remplacement programmé, le renfort.

Sur la commune, la personne pourrait intervenir 2 jours programmés pour archivage et bulletin par exemple en juin et décembre.

Le conseil municipal décide d'adhérer au service commun de renfort administratif proposé par la CATV.

**4) Passage du Tour du Loir et Cher 14 avril 2023 (étape 3 Fréteval Vendôme)**

Le TLC passera sur la commune le vendredi 14 avril vers 12 h 30 lors de l'étape Fréteval/Vendôme. M. Dauron est en charge des signaleurs.

**5) Débat d'orientation budgétaire (vote des demandes de subventions 2023, vote des taux, prévisions investissement 2023, etc...)**

**Demands de subventions 2023**

ADMR du haut Vendômois et Gâtine	150.00
Souvenir français	20.00
Amicale des sapeurs-pompiers de Selommes	50.00
Conciliateurs de justice	30.00
Gym Loisirs de Coulommiers la Tour	50.00
Tour du Loir et Cher	28.00
<b>TOTAL</b>	<b>328.00</b>

**Vote des taux**

Le conseil municipal décide de maintenir les taux 2022 sachant que les bases vont augmenter de 7.1% en 2023.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,74 % - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,72 %

**Investissements 2023**

Madame le Maire fait le point sur les travaux à inscrire au prochain budget primitif 2023.

- ↳ **Travaux église** 40 073,50 € HT – 48 088,20 € TTC – subventions demandées DETR – DSR
- ↳ **Borne incendie**. Après avoir délibéré, les membres présents décident de changer la borne incendie défectueuse du 23 rue de la Forêt pour un montant de 1 800 € HT – 2 100 € TTC
- ↳ **Eclairage public**  
Le conseil décide de déposer une demande de subvention au titre du fonds vert 2023 pour le renouvellement des parcs lumineux anciens pour un montant de 22 035 € HT – 26 442 € TTC. La commune est également éligible à la subvention du SIDELC d'un taux de 40%. Le conseil municipal autorise Madame le maire à demander les subventions auprès de l'Etat (Fonds Vert) et du SIDELC.
- ↳ **Achat drapeau anciens combattants** – Le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un nouveau drapeau des anciens combattants.
- ↳ **Balayage des rues**. Le conseil municipal décide de renouveler le contrat concernant le balayage des rues à la demande pour un montant de 394 € HT – 433,60 € TTC.
- ↳ **Achat d'un présentoir** à Bureau Vallée pour un montant de 201,67 € HT – 242 € TTC
- ↳ **Illuminations de Noël**. En attente.

**Fonctionnement 2023**

- ↳ **Travaux eau pluviale rue de la Forêt**. La commune a un devis de l'entreprise Colas 2 196 € HT – 2 635,92 € TTC. En principe ces travaux ne sont pas à la charge de la commune, la CATV ayant les compétences eau et assainissement.

## PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023 - 19 H

- ↳ **Location photocopieur** – Le conseil municipal décide de signer un contrat de location pour un photocopieur si besoin de remplacer le copieur actuel acheté en 2015.
- ↳ Pour l'élaboration du budget primitif 2023, prévoir une augmentation de la DGF de 4%, l'inflation de 7 à 10%.

### 6) Projets 2024

Le conseil municipal a listé des travaux envisageables pour les années à venir. Lors d'une prochaine réunion et après avoir eu les devis il sera décidé des priorités (mairie et salle de conseil, travaux de voirie, travaux sud église, l'allée devant l'église, restaurer le retable).

### 7) Questions diverses

Prochaine réunion : lundi 27 février à 19 h vote du compte administratif 2022 et budget primitif 2023.

Séance levée à 21 h

Le secrétaire de séance  
Régis DAURON



Le Maire,  
Annette GARNIER

